

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 21 février 2008

CG 08/1^{ère}/III-07

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

Le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 1994.

Après une première expérience dans la création d'un Diplôme Universitaire « Tourisme », notre partenariat avec l'Université Toulouse I Sciences Sociales nous a conduits à ouvrir la 1^{ère} année de la licence de Droit et d'Administration Economique et sociale pour arriver, quatre ans plus tard, aux deux premières années de Licence de cette formation.

En parallèle, nous avons développé une Licence professionnelle « Acheteur Industriel » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne.

L'Université Toulouse II Le Mirail nous a sollicités, à la rentrée 1998, pour la création du Département « Archives et Médiathèque » qui se décline, aujourd'hui, de la 3^{ème} année de Licence au Master 2 (cinq années d'études post bac).

Enfin, notre troisième partenariat concerne également l'Université Toulouse II Le Mirail, avec l'implantation de l'Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués ». Accueilli en 2001, avec les deux premières années de Licence, il s'est développé, lui aussi, jusqu'au Master 2.

Aujourd'hui, 661 étudiants en formation initiale fréquentent le site auxquels se rajoute une centaine de stagiaires de la formation continue.

La répartition étudiante se présente comme suit :

- Université des Sciences Sociales Toulouse I 260

Droit

1 ^{ère} année de licence.....	111
2 ^{ème} année de licence	55

AES

1 ^{ère} année de licence	34
2 ^{ème} année de licence	17

<i>Licence professionnelle « Acheteur Industriel »</i>	43
---	----

- Université de Toulouse II Le Mirail 401

***Département « Archives et Médiathèque »* 124**

Licence.....	43
Licence Professionnelle « Edition	14
Master 1 IUP.....	17
Master 2 « Edition ».....	14
Master 2 Archives et Image.....	18
Master 2 Ingénierie de l'Édition.....	7
Diplôme Universitaire « Médiathèque et Technologies ».....	11

***I.U.P. « Arts Appliqués »*.....108**

Licence 3.....	38
Master 1.....	38
Master 2	32

***Institut Universitaire de Formation des Maîtres*.....169**

Préparation concours Professeur des Ecoles.....	61
Professeurs des Ecoles stagiaires	33
Professeurs de Lettres modernes et classiques stagiaires	68
Professeurs de Musique stagiaires	7

Lors du vote du Budget de l'année passée, je vous informais de l'avancement des deux dossiers prévus dans le cadre du Schéma Université 3^{ème} Millénaire – Volet Enseignement Supérieur :

- le restaurant universitaire,
- le bâtiment « Institut Universitaire Professionnalisé - Arts Appliqués - ».

A – Le restaurant universitaire

Par convention en date du 6 novembre 2001, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du restaurant universitaire. Le projet retenu, approuvé par l'Assemblée Départementale lors du budget primitif 2005, intègre la construction d'un bâtiment de 1003 m² destiné à assurer la restauration quotidienne.

Les travaux ont démarré le 23 avril 2007, pour une réception du bâtiment au printemps 2008 et une mise en service du restaurant à la rentrée universitaire de septembre 2008. Une enveloppe de 35 000 € prévue dans les crédits de la nature 21841 fonction 23, est nécessaire à l'équipement mobilier de ce restaurant.

Compte tenu des crédits déjà inscrits, je vous propose les crédits suivants :

- **234 531 €** sur l'article 23815 sous-fonction 23,
- **35 000 €** sur l'article 21841 sous-fonction 23.

B – Le bâtiment pédagogique « IUP Arts Appliqués »

L'Université Toulouse II le Mirail, lors de son Conseil d'Administration du 7 novembre 2006, a validé le plan du bâtiment de l'IUP « Arts Appliqués » que le Rectorat a approuvé le 3 décembre 2007. Je vous propose donc d'approuver cet Avant-Projet Sommaire et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

La consultation visant à désigner le mandataire de la phase opérationnelle de cette opération sera lancée après l'approbation de la convention de partenariat financier avec la Ville de Montauban.

A l'occasion de chaque Budget Primitif, je vous propose l'ensemble des crédits en investissement et en fonctionnement.

I – INVESTISSEMENTS A REALISER

Travaux

- sur l'article 23815 sous-fonction 23**500 000 €**
dont 234 531 € au titre du restaurant universitaire
et 265 469 € au titre de l'IUP « Arts Appliqués ».

- sur l'article 231.312 sous-fonction 23.....**55 000 €**
correspondant à un programme de travaux relatif à la conservation de notre
patrimoine immobilier.

Acquisitions de logiciels , de matériels et de mobiliers

Je vous propose d'adopter un crédit global de **48 950 €**

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de 2008, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à **529 550 €** auxquelles viennent s'ajouter près de 500 000 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site.

Malgré diverses relances de notre part, la ville de Montauban ne participe qu'à hauteur de 152 449 € sur ces dépenses de fonctionnement, alors que nous devrions être sur une participation de 50%.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte que les travaux du restaurant universitaire seront réceptionnés au printemps 2008 pour une mise en service en septembre 2008 ;
- Approuve l'avant-projet sommaire du bâtiment de l'IUP « Arts Appliqués » ;
- Précise que la consultation visant à désigner le mandataire de la phase opérationnelle concernant le bâtiment pédagogique de l'IUP « Arts Appliqués » sera lancée après approbation de la convention de partenariat avec la Ville de Montauban ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;

– Approuve les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

INVESTISSEMENT

Travaux

- article 23815 sous-fonction 23500 000 €
dont 234 531 € au titre du restaurant universitaire
et 265 469 € au titre de l'IUP « Arts Appliqués ».

- article 231312 sous-fonction 23.....55 000 €
correspondant à un programme de travaux relatif à la conservation du
patrimoine immobilier :

- Réfection des toitures – 2^{ème} tranche.....15 000 €
- Nettoyage des combles.....5 900 €
- Isolation des combles.....6 450 €
- Oculus porte du bureau de l'accueil..... 850 €
- Changement des chasses d'eau.....660 €
- Aménagement de l'auditorium.....8 300 €
- Mise aux normes de l'atelier lumière.....10 000 €
- Ouverture d'une fenêtre à la médiathèque7 840 €

Acquisitions de logiciels , de matériels et de mobiliers

– Adopte un crédit global de 48 950 € réparti de la manière suivante :

- article 2051 sous-fonction 23.....3 500 €
- article 2157 sous-fonction 23600 €
- article 21831 sous-fonction 23150 €
- article 21841 sous-fonction 23.....43 000 €
dont 35 000 € destinés à l'achat du mobilier du restaurant
- article 2188 sous-fonction 23.....1 700 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

les dépenses s'élèvent à 529 550 € se décomposant comme suit :

- 60611 23 : Eau et assainissement.....9 000 €
- 60612 23 : Energie – Electricité.....45 000 €
- 60623 23 : Alimentation.....3 500 €
- 60628 23 : Autres fournitures.....2 000 €
- 60631 23 : Fournitures d'entretien.....3 100 €

60632 23 : Fournitures de petit équipement.....	10 000 €
60636 23 : Habillement et vêtements de travail.....	500 €
6064 23 : Fournitures administratives.....	10 000 €
6065 23 : Livres, disques, cassettes.....	5 000 €
6122 23 : Crédit-bail mobilier (informatique).....	90 000 €
6135 23 : Locations mobilières.....	65 000 €
61521 23 : Entretien des terrains.....	11 000 €
61522 23 : Entretien et réparation des bâtiments.....	10 000 €
61558 23 : Entretien et réparation biens mobiliers.....	16 500 €
6156 23 : Maintenance.....	25 000 €
6182 23 : Documentation générale et technique.....	6 000 €
6188 23 : Autres frais divers (manifestations culturelles).....	8 000 €
6231 23 : Annonces et insertions.....	8 000 €
6234 23 : Réceptions.....	3 000 €
Réceptions bicentenaire.....	3 000 €
6236 23 : Catalogues et imprimés et publications	8 000 €
Publications bicentenaire.....	5 000 €
6245 23 : Transports de personnes extérieures à la collectivité (étudiants, enseignants, manifestations culturelles)...	7 000 €
Transports intervenants colloque bicentenaire.....	3 000 €
6281 23 : Concours divers.....	200 €
6282 23 : Frais de gardiennage.....	4 000 €
62831 23 : Frais de nettoyage des locaux (remplacement).....	10 000 €
62878 23 : Remboursement de frais à des tiers.....	1 000 €
6288 23 : Autres frais divers.....	5 000 €
6568 23 : Autres participations.....	2 600 €
65681 23 : Participation pédagogique.....	150 000 €
6711 23 : Intérêts moratoires et pénalités sur marché.....	150 €

- Précise que 500 000 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site s'ajoutent aux dépenses susvisées ;
- Prend acte de la participation de la Ville de Montauban à hauteur de 152 449 € (fonctionnement du centre universitaire) alors que celle-ci devrait participer à hauteur de 50 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,